



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

**9<sup>e</sup> SÉANCE  
CONSEIL 2017-2021**

---

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

---

Sont présents : M. Luc Beauséjour, conseiller  
Mme Danielle Landreville, conseillère  
M. Richard Leduc, conseiller  
M. Yves Liard, conseiller  
M. Patrick Lasalle, conseiller  
M. Patrick Bonin, conseiller  
M. Alexandre Martel, conseiller

Est absent : M. Alain Beaudry, maire

Formant quorum sous la présidence de : Mme la Mairesse suppléante  
Claudia Bertinotti

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par Mme Claudia Bertinotti, mairesse suppléante. Est également présente Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire. M. François Pépin, directeur général est absent.

2 **18-111 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 19 février 2018 – Approbation du procès-verbal

**AMÉNAGEMENT**

4. Plans d'implantation et d'intégration architecturale
5. Règlement 35-2002-45 – Amendement le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) – Adoption



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**19-03-2018**

6. Règlement 35-2002-46 – Amendement le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – Avis de motion
7. Règlement 35-2002-46 – Amendement le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – Projet – Adoption
8. Règlement 78-32 – Amendement le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 – Avis de motion
9. Règlement 78-32 – Amendement le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 – Projet – Adoption
10. Règlement 79-390 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Second projet – Adoption
11. Règlement 79-391 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Second projet – Adoption
12. Règlement 79-392 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Second projet – Adoption
13. Règlement 79-393 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Second projet – Adoption
14. Règlement 79-394 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Avis de motion
15. Règlement 79-394 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Premier projet – Adoption

**ADMINISTRATION – FINANCES – CAPITAL HUMAIN**

16. Règlement 7-1999-5 – Amendement le Règlement 7-1999 – Rémunération des membres du conseil – Avis de motion
17. Règlement 7-1999-5 – Amendement le Règlement 7-1999 – Rémunération des membres du conseil – Projet – Adoption
18. Règlement 94-2010-13 – Amendement le Règlement 94-2010 – Tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette – Adoption
19. Règlement 116-2018 – Tarification des activités et services en loisir – Adoption
20. Règlement 151-2017-1 – Amendement le Règlement 151-2017 – Signalisation – Adoption
21. Règlement 156-2018 – Modalités de publications des avis publics – Avis de motion
22. Règlement 156-2018 – Modalités de publications des avis publics – Projet – Adoption
23. Règlement 157-2018 – Abrogation du Règlement 88-2009 – Avis de motion
24. Règlement 157-2018 – Abrogation du Règlement 88-2009 – Projet – Adoption
25. Règlement 158-2018 – Conditions de service – Hydro-Joliette – Avis de motion
26. Règlement 158-2018 – Conditions de service – Hydro-Joliette – Projet – Adoption



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**19-03-2018**

27. Règlement 159-2018 – Tarification d’électricité – Hydro-Joliette – Avis de motion
28. Règlement 159-2018 – Tarification d’électricité – Hydro-Joliette – Projet – Adoption
29. Cause 705-17-007916-172 – Mandat au cabinet Bélanger Sauvé
30. Fonds d’appui au rayonnement des régions – Convention d’aide financière – Autorisation
31. Comité régional en itinérance de Lanaudière – Représentant – Mandat
32. Résolution 17-532 – Tarification des bains libres – Abrogation
33. Résolution 18-098 – Réaménagement du parc des Dalles – Amendement
34. Société canadienne du cancer – Avril, mois de la jonquille – Proclamation
35. Programme Rénovation-Québec – Montant additionnel – Approbation
36. Liste des déboursés du 7 février au 6 mars 2018 – Approbation
37. Réaménagement des vestiaires – Sûreté du Québec – Construction Julien Dalpé inc. – Certificat de paiement numéro 6 – Acceptation provisoire
38. L’Ensemble traditionnel la Foulée – Aide financière – Autorisation
39. Municipalité régionale de comté de Joliette (MRC) – Quote-part de la Ville de Joliette – Année 2018
40. Office municipal d’habitation de Joliette – Prévisions budgétaires révisées 2018
41. Entente de reconstruction d’un passage à niveau – Boulevard Firestone – Amendement
42. Programme d’échange intermunicipalités 2018 – Choix des candidats – Tirage au sort
43. Service des Incendies – Fermeture administrative – Employé numéro 002200977 – Fin d’emploi

**GREFFE – APPROVISIONNEMENT**

44. Soumission numéro AP18-006 – Transformateurs sur socle – Surplec inc. – Attribution de contrat
45. Soumission numéro AP18-010 – Camionnettes – Travaux publics et services techniques – A. Chalut Auto Ltée – Attribution de contrat
46. Soumission numéro AP18-011 – Nettoyage des conduites d’égouts – Beauregard Environnement Ltée – Attribution de contrat
47. Soumission numéro AP18-012 – Nettoyage des puisards – Beauregard Environnement Ltée – Attribution de contrat
48. Soumission numéro AP18-015 – Nettoyage et inspection télévisée des conduites et des regards d’égouts 2018 – ABC Environnement inc. – Attribution de contrat



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**19-03-2018**

49. Soumission numéro AP18-018 – Démolition – 306-310 et 380-384, rue Saint-Charles-Borromée Nord – BLR Excavation inc. – Attribution de contrat
50. Soumission numéro AP18-029 – Entretien ménager – Caserne – Servitout inc. – Attribution de contrat
51. Soumission numéro AP18-032 – Système d'éclairage – Terrain de baseball # 1 – Parc Saint-Jean-Baptiste – Musco Sports Lighting Canada co. – Attribution de contrat

**TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**

52. Lot 5 422 110 – Travaux de réhabilitation environnementale – Avis de décontamination – Mandat et autorisation
53. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Remplacement de ponceaux – Route 158 – Autorisation
54. Usine de filtration – Réparation des ozoneurs – Mitsubishi – Chemaction – Autorisation
55. Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Réfection de la rue Saint-Pierre Sud – Demande d'aide financière – Autorisation
56. Intersection Beaudry Nord et Albert-Geoffroy – Demande d'installation de feux piétons « tout rouge » – Autorisation

**LOISIRS ET CULTURE**

57. Fête nationale du Québec – Volet régional – Autorisation
58. Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière – Demandes d'aide financière – Autorisation
59. Les Répits de Gaby – Camp de jour estival adapté en autisme – Aide financière – Autorisation
60. Résolution 18-033 – Tableau des événements récurrents – Amendement
61. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
62. Divers
63. Dépôt de rapports
64. Période de questions
65. Date et heure de la prochaine assemblée
66. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

**18-112 – SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2018 –  
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2018 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2018.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

**18-113 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**CONSIDÉRANT** les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'APPROUVER** les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2018-02-06 – Mme Marjorie Landry – Le Barbu sportif – 105, rue Saint-Paul**  
D'accepter la demande soumise par Mme Marjorie Landry, afin de régulariser l'installation d'une enseigne projetante et de quatre enseignes sur vitrage à l'immeuble situé au 105, rue Saint-Paul, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-02-06 du comité consultatif d'urbanisme.
2. **PIIA-2018-02-07 – Mme Maryse Thibault – Impulsions Coiffure et Absolu dépôt coiffure – 81, rue Saint-Barthélemy Sud**  
D'accepter la demande soumise par Mme Maryse Thibault et illustrée par Project Image, afin d'autoriser le remplacement de la facette d'une enseigne murale existante à l'immeuble situé au 81, rue Saint-Barthélemy Sud, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-02-17 du comité consultatif d'urbanisme.
3. **PIIA-2018-02-08 – M. Temur Yusuf – ROJ Pizzeria – 388, rue Notre-Dame**  
D'accepter la demande soumise par M. Temur Yusuf, afin de permettre la modification d'une enseigne murale et d'une enseigne projetante existantes à l'immeuble situé au 388, rue Notre-Dame, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-02-08 du comité consultatif d'urbanisme.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

4. **PIIA-2018-02-09 – M. Dominick Martin – Kiwi Copie inc. – 370 à 374, boulevard Manseau**  
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Dominick Martin, afin d'autoriser plusieurs travaux de rénovation au niveau de l'élévation arrière d'un bâtiment commercial à l'immeuble situé aux 370 à 374, boulevard Manseau, et ce, conditionnellement à ce que la corniche soit peinte en noir seulement au moment de la réalisation des travaux de réfection des façades.
5. **PIIA-2018-02-10 – M. Pierre Sasseville – Immeubles Ratelle et Ratelle inc. – 453 à 505, rue De Lanaudière**  
D'accepter la demande soumise par M. Pierre Sasseville et illustrée par Mme Louise Roy, architecte, afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial à l'immeuble situé aux 453 à 505, rue De Lanaudière, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-02-10 du comité consultatif d'urbanisme.
6. **PIIA-2018-02-11 – M. Jean-Philippe Marion – Restaurant l'Élan – 136, rue Lajoie Sud**  
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Jean-Philippe Marion, afin d'autoriser la modification d'une enseigne murale existante à l'immeuble situé au 136, rue Lajoie Sud.
7. **PIIA-2018-02-12 – M. Stéphane Bisson – Hamster plus Lanaudière & Laurentides – 144, rue Baby**  
D'accepter la demande soumise par M. Stéphane Bisson et illustrée par Mme Lucie Lemay des Enseignes Amtech, afin d'autoriser le remplacement de deux enseignes murales existantes, de deux facettes d'une enseigne sur poteau existante et permettre l'installation d'enseignes sur vitrage à l'immeuble situé au 144, rue Baby, et ce, conditionnellement à ce que le requérant s'engage et s'oblige à modifier le projet d'affichage soumis de manière à ce que l'inscription « cadeaux » soit retirée des enseignes sur vitrage.
8. **PIIA-2018-02-13 – M. Robert Deniger – Gestion R. Deginer – Bell – 75, rue Papineau**  
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Robert Deniger de Gestion R. Deniger, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale et le remplacement de deux facettes d'une enseigne sur poteau existante à l'immeuble situé au 75, rue Papineau, et ce, conditionnellement à ce que le requérant s'engage et s'oblige à ce que le fond des facettes de l'enseigne sur poteau soit de couleur noire.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

9. **PIIA-2018-02-14 – M. Jonathan Trudel – Evex Immobilier inc. – Rue Sir-Mathias-Tellier Nord**  
D'accepter la demande soumise par M. Jonathan Trudel et illustrée par M. Michel Tellier, architecte, afin d'autoriser la réalisation d'un projet intégré résidentiel comportant quatre bâtiments multifamiliaux isolés de trois étages comprenant huit logements et quatre bâtiments multifamiliaux jumelés de trois étages comprenant huit logements sur le lot 5 974 874 situé sur la rue Sir-Mathias-Tellier Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-02-14 du comité consultatif d'urbanisme.
10. **PIIA-2018-02-15 – M. Carl Bélanger – 9316-6569 Québec inc. – Rue Dugas**  
D'accepter la demande soumise par M. Carl Bélanger et illustrée par M. Michel Tellier, architecte, afin d'autoriser la construction d'un bâtiment multifamilial de trois étages comportant dix logements et des garages intégrés sur le lot 5 664 620 situé au sur la rue Dugas, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-02-15 du comité consultatif d'urbanisme.
11. **PIIA-2018-02-16 – M. Charles Morneau – Les Habitations Moderno – Rue Gustave-Guertin**  
D'accepter la demande soumise par M. Charles Morneau et illustrée par Bergeron Thouin Associés, architectes, afin d'autoriser la construction de deux bâtiments multifamiliaux de trois étages comportant seize logements sur les lots 5 807 897 à 5 807 900 situés sur la rue Gustave-Guertin, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-02-16 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

**18-114 – RÈGLEMENT 35-2002-45 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 35-2002 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 35-2002-45 amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de manière à remplacer le plan de l'annexe P.I.I.A. CENTRE-VILLE.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

**18-115 – RÈGLEMENT 35-2002-46 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 35-2002 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 35-2002-46 amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de manière à remplacer les plans des annexes P.I.I.A. PROLONGEMENT RUE SAINT-VIATEUR et P.I.I.A. BOULEVARD FIRESTONE.

7

**18-116 – RÈGLEMENT 35-2002-46 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 35-2002 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le projet de règlement 35-2002-46 amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de manière à remplacer les plans des annexes P.I.I.A. PROLONGEMENT RUE SAINT-VIATEUR et P.I.I.A. BOULEVARD FIRESTONE.

**DE MANDATER** la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

**18-117 – RÈGLEMENT 78-32 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 78 – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 78-32 amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 de manière à hausser à trois le coefficient d'occupation maximum du sol de l'aire d'affectation C04-26 (localisée le long du boulevard Dollard).





PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

9 **18-118 – RÈGLEMENT 78-32 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 78 – PROJET – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le projet de règlement 78-32 amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 de manière à de manière à hausser à trois le coefficient d'occupation maximum du sol de l'aire d'affectation C04-26 (localisée le long du boulevard Dollard).

**DE MANDATER** la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10 **18-119 – RÈGLEMENT 79-390 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECOND PROJET – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**D'ADOPTER** le second projet de règlement 79-390 amendant le Règlement de zonage 79 afin d'agrandir la zone H02-066 (localisée le long de la rue Saint-Viateur) au détriment d'une partie de la zone C02-008.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11 **18-120 – RÈGLEMENT 79-391 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECOND PROJET – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

**D'ADOPTER** le second projet de règlement 79-391 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier les normes relatives aux terrasses commerciales temporaires afin de permettre l'installation de terrasses reposant directement au sol sur la portion de la rue Notre-Dame qui est localisée entre la rue Saint-Charles-Borromée Sud et la place Bourget Sud.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

**18-121 – RÈGLEMENT 79-392 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECOND PROJET – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'ADOPTER** le second projet de règlement 79-392 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à :

- Modifier la grille des usages et normes applicable à la zone C04-009 (localisée à l'intersection du boulevard Firestone et de la rue Marsolais), soit les classes d'usages « commerce de détail et de service (c1) », « commerce artériel léger (c2) » et « service pétrolier (c4) »;
- Modifier l'article 7.38.4 de manière à ce qu'il s'applique également à la zone C04-009;
- Créer les articles 7.53 à 7.53.5 prescrivant des dispositions spécifiques à respecter à l'intérieur de la zone C04-009.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

**18-122 – RÈGLEMENT 79-393 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECOND PROJET – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'ADOPTER** le second projet de règlement 79-393 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

- Modifier les grilles des usages et normes applicables aux zones I02-048, I02-055, I02-056, I02-062 et I02-064 (localisées à l'intérieur du parc industriel de Joliette) afin d'ajouter certains usages de la classe d'usages « industrie de prestige (i1) » à la liste des usages déjà autorisés;
- Modifier les grilles des usages et normes applicables aux zones I02-055 et I02-064 (localisées à l'intérieur du parc industriel de Joliette) afin d'augmenter le rapport espace plancher / terrain (C.O.S) à 1 pour les classes d'usages autorisées;
- Modifier le plan de zonage de manière à indiquer à l'intérieur des zones I02-048, I02-056, I02-062 et I02-064 (localisées à l'intérieur du parc industriel de Joliette) le code alphanumérique de la classe d'usages « industrie de prestige (i1) » entouré d'un cercle indiquant une restriction d'usage.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

**18-123 – RÈGLEMENT 79-394 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-394 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicable à la zone C04-085 (localisée le long du boulevard Dollard).

Les modifications visent à :

- Autoriser à certaines conditions la mixité des usages autorisés;
- Réduire pour les usages autorisés la marge avant minimale prescrite pour un bâtiment à trois mètres (9,84 pieds);
- Hausser pour les usages autorisés la hauteur maximale prescrite pour un bâtiment à huit étages;
- Augmenter pour les usages autorisés le rapport plancher/terrain (C.O.S) maximal à 2.

15

**18-124 – RÈGLEMENT 79-394 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – PREMIER PROJET – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

**D'ADOPTER** le premier projet de règlement 79-394 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicable à la zone C04-085 (localisée le long du boulevard Dollard).

Les modifications visent à :

- Autoriser à certaines conditions la mixité des usages autorisés;
- Réduire pour les usages autorisés la marge avant minimale prescrite pour un bâtiment à trois mètres (9,84 pieds);
- Hausser pour les usages autorisés la hauteur maximale prescrite pour un bâtiment à huit étages;
- Augmenter pour les usages autorisés le rapport plancher/terrain (C.O.S) maximal à 2.

**DE MANDATER** la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

**18-125 – RÈGLEMENT 7-1999-5 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 7-1999 – RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 7-1999-5 amendant le Règlement 7-1999 relatif à la rémunération des membres du conseil.

17

**18-126 – RÈGLEMENT 7-1999-5 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 7-1999 – RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL – PROJET – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le projet de règlement 7-1999-5 amendant le Règlement 7-1999 relatif à la rémunération des membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

18

**18-127 – RÈGLEMENT 94-2010-13 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 94-2010 – TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le projet de règlement portant respectivement le numéro 18-080 et 18-081, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 février 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 94-2010-13 amendant le Règlement 94-2010 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette.

Objet :	Ajouter le stationnement Saint-Antoine dans la rubrique « Vignettes étudiantes » Modifier le tarif de permis de commerce temporaire vente au détail de 500 \$ à 1 000 \$
Portée :	Stationnement St-Antoine Centre-ville
Coût :	N/A
Mode de financement :	N/A
Mode de remboursement :	N/A

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

**18-128 – RÈGLEMENT 116-2018 – TARIFICATION DES ACTIVITÉS ET SERVICES EN LOISIR – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le projet de règlement portant respectivement le numéro 18-082 et 18-083, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 février 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

**D'ADOPTER** le Règlement 116-2018 relatif à la tarification des activités et services en loisir.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

**18-129 – RÈGLEMENT 151-2017-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2017 – SIGNALISATION – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le projet de règlement portant respectivement le numéro 18-084 et 18-085, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 février 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 151-2017-1 mettant à jour la signalisation et amendant le Règlement 151-2017 relatif à la signalisation sur le territoire de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

**18-130 – RÈGLEMENT 156-2018 – MODALITÉS DE PUBLICATIONS DES AVIS PUBLICS – AVIS DE MOTION**

La conseillère Danielle Landreville donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 156-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics afin de rendre obligatoire la publication des avis publics sur le site Internet de la Ville.

22

**18-131 – RÈGLEMENT 156-2018 – MODALITÉS DE PUBLICATIONS DES AVIS PUBLICS – PROJET – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le projet de règlement 156-2018 relatif aux modalités de publications des avis publics afin de rendre obligatoire la publication des avis publics sur le site Internet de la Ville.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

23

**18-132 – RÈGLEMENT 157-2018 – ABROGATION DU RÈGLEMENT 88-2009 – AVIS DE MOTION**

La conseillère Danielle Landreville donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 157-2018 abrogeant le Règlement 88-2009, relatif au Marché public de la Ville de Joliette, ainsi que ses amendements.

24

**18-133 – RÈGLEMENT 157-2018 – ABROGATION DU RÈGLEMENT 88-2009 – PROJET – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le projet de règlement 157-2018 abrogeant le Règlement 88-2009, relatif au marché public de la ville de joliette, ainsi que ses amendements.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

**18-134 – RÈGLEMENT 158-2018 – CONDITIONS DE SERVICE – HYDRO-JOLIETTE – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 158-2018 relatif aux conditions de service d'Hydro-Joliette.

26

**18-135 – RÈGLEMENT 158-2018 – CONDITIONS DE SERVICE – HYDRO-JOLIETTE – PROJET – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le projet de règlement 158-2018 relatif aux conditions de service d'Hydro-Joliette.

Objet :	Modifications pour suivre les conditions de service d'Hydro-Québec
Portée :	Tous les usagers d'Hydro-Joliette
Coût :	N/A
Mode de financement :	N/A
Mode de remboursement :	N/A

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

27

**18-136 – RÈGLEMENT 159-2018 – TARIFICATION D'ÉLECTRICITÉ – HYDRO-JOLIETTE – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Yves Liard donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 159-2018 relatif à la tarification d'électricité d'Hydro-Joliette.

28

**18-137 – RÈGLEMENT 159-2018 – TARIFICATION D'ÉLECTRICITÉ – HYDRO-JOLIETTE – PROJET – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

**D'ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT 159-2018** relatif à la tarification d'électricité d'Hydro-Joliette.

Objet :	Modifications pour suivre les tarifs d'Hydro-Québec
Portée :	Tous les usagers d'Hydro-Joliette
Coût :	N/A
Mode de financement :	N/A
Mode de remboursement :	N/A

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

**18-138 – CAUSE 705-17-007916-172 – MANDAT AU CABINET BÉLANGER SAUVÉ**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

**DE MANDATER** le cabinet Bélanger Sauvé, pour représenter la Ville de Joliette dans le dossier no 705-17-007916-172 déposé en cour du Québec.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

**18-139 – FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** le projet de construction du centre de congrès en partenariat avec l'Hôtel Château Joliette;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :





PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

**D'APPROUVER** la convention d'aide financière à intervenir entre la Ville de Joliette et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative à la construction d'un centre de congrès adjacent à l'Hôtel Château Joliette.

**D'AUTORISER** le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite convention d'aide financière, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

**18-140 – COMITÉ RÉGIONAL EN ITINÉRANCE DE LANAUDIÈRE – REPRÉSENTANT – MANDAT**

**CONSIDÉRANT QUE** le centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière a mis sur pied un comité régional en itinérance de Lanaudière et élaboré un plan d'action 2015-2020 en itinérance de Lanaudière;

**CONSIDÉRANT QUE** différents organismes siègent sur ledit comité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

**DE MANDATER** la conseillère Danielle Landreville à siéger au sein du comité régional en itinérance de Lanaudière du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière afin de représenter la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32

**18-141 – RÉOLUTION 17-532 – TARIFICATION DES BAINS LIBRES – ABROGATION**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du Règlement 116-2018 relatif à la tarification des activités et services en loisir;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

**D'ABROGER** la résolution 17-532 à compter du 21 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

33

**18-142 – RÉOLUTION 18-098 – RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DES DALLES – AMENDEMENT**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et unanimement résolu :

**D’AMENDER** la résolution 18-098 afin que le dernier paragraphe se lise comme suit :

« **D’AUTORISER** M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l’avis de contamination préparé par le notaire ou tous documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution. »

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

34

**18-143 – SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE – PROCLAMATION**

**CONSIDÉRANT QU’**en 2018 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

**CONSIDÉRANT QUE** le cancer, c’est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

**CONSIDÉRANT QUE** nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

**CONSIDÉRANT QUE** le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd’hui, et que c’est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer est l’organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d’avril est le Mois de la jonquille, et qu’il est porteur d’espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

**DE DÉCRÉTER** que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

**QUE** le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**D'AUTORISER** la trésorière de la Ville de Joliette à faire l'achat de quatre arrangements floraux de vingt jonquilles au coût de 35 \$ chacun.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35

**18-144 – PROGRAMME RÉNOVATION-QUÉBEC – MONTANT ADDITIONNEL – APPROBATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement du Québec accorde à la Ville de Joliette un montant additionnel de 43 500 \$ à l'enveloppe budgétaire déjà prévue pour le programme Rénovation-Québec pour 2017-2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

**D'ALLOUER** un montant additionnel de 43 500 \$ à la programmation 2017-2018 du programme Rénovation-Québec.

**D'APPROUVER** la nouvelle répartition budgétaire du programme Rénovation-Québec.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36

**18-145 – LISTE DES DÉBOURSÉS DU 7 FÉVRIER AU 6 MARS 2018 – APPROBATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil son rapport détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 144-2016 au montant de 3 564 588,66 \$ pour la période du 7 février au 6 mars 2018 et la liste des déboursés à payer pour la même période;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

**D'APPROUVER** la liste des déboursés à payer pour la période s'étendant du 7 février au 6 mars 2018 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

**Liste des déboursés pour la période du 7 février au 6 mars 2018**

a. Liste des chèques émis :	1 256 182,61 \$
b. Liste des transferts électroniques :	973 606,80 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	3 191 526,69 \$
<b>Total</b>	<b>5 421 316,10 \$</b>

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37

**18-146 – RÉAMÉNAGEMENT DES VESTIAIRES – SÛRETÉ DU QUÉBEC – CONSTRUCTION JULIEN DALPÉ INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 6 – ACCEPTATION PROVISOIRE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement formulée par M. Alain Bellehumeur, architecte pour la firme Hétu-Bellehumeur architectes inc., en date du 16 février 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**D'APPROUVER** l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 6, des travaux de réaménagement des vestiaires de la Sûreté du Québec tels que décrétés par la résolution 17-171 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Construction Julien Dalpé inc. » la somme de 52 452,29.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38

**18-147 – L'ENSEMBLE TRADITIONNEL LA FOULÉE – AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière de l'organisme « L'Ensemble traditionnel La Foulée »;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme propose de retirer sa participation au pont payant 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

**D'AUTORISER** la trésorière à verser une aide financière annuelle de 2 000 \$ à l'organisme « L'Ensemble traditionnel La Foulée » pour les années 2018, 2019 et 2020.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

**D'AMENDER** la résolution 18-107 afin de retirer l'organisme « L'Ensemble traditionnel La Foulée » pour la tenue d'un pont payant en septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39

**18-148 – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE (MRC) – QUOTE-PART DE LA VILLE DE JOLIETTE – ANNÉE 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** les règlements 437-2018, 438-2018, 439-2018, 440-2018 et 441-2018 de la MRC de Joliette établissaient et imposaient la quote-part de chacune des municipalités locales qui la composent, de même que les modalités de versements applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**DE PAYER** à la MRC de Joliette la quote-part imposée à la Ville de Joliette, au montant de 3 408 186 \$ telle que déterminée par les règlements susmentionnés, le tout conformément au tableau suivant :

Règlement 437-2018	Bureau d'information touristique	34 346 \$
Règlement 438-2018	Gestion des matières résiduelles – collecte sélective	483 314 \$
Règlement 438-2018	Gestion des matières résiduelles – déchets	529 199 \$
Règlement 438-2018	Gestion des matières résiduelles – matières organiques	361 716 \$
Règlement 438-2018	Gestion des matières résiduelles – écocentre & RDD	156 451 \$
Règlement 438-2018	Enfouissement GMR	198 526 \$
Règlement 438-2018	Redevances GMR	128 680 \$
Règlement 438-2018	Administration générale - GMR	53 684 \$
Règlement 439-2018	Transport adapté	213 334 \$
Règlement 440-2018	Transport en commun local	660 470 \$
Règlement 441-2018	Transport régional	115 600 \$
Selon R.F.U. (selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), art.205)	Établissement des quotes-parts à l'administration générale	258 311 \$



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

Selon R.F.U. (selon la LAU, art. 205)	C.D.E.J. Développement économique	198 270 \$
Selon R.F.U. (selon la LAU, art. 205)	Équipement et infrastructure à caractère supra local (Parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles)	3 041 \$
Selon R.F.U. (selon la LAU, art. 205)	Programme PAIR	2 129 \$
Selon R.F.U. (selon la LAU, art. 205)	Agent de développement	11 115 \$
<b>TOTAL</b>		<b>3 408 186 \$</b>

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

40

**18-149 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2018**

**CONSIDÉRANT** les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette soumises à la Ville de Joliette pour l'année 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**DE PRENDRE ACTE** des prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2018, lesquelles prévoient des revenus de 1 891 624 \$, des dépenses de 2 844 676 \$, ainsi qu'un déficit d'exploitation de 953 052 \$ absorbé à 90 % par le gouvernement du Québec et à 10 % par la Ville de Joliette, ce qui représente une contribution municipale de 95 306 \$.

**D'AUTORISER** la trésorière à payer ladite contribution de la Ville de Joliette au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41

**18-150 – ENTENTE DE RECONSTRUCTION D'UN PASSAGE À NIVEAU – BOULEVARD FIRESTONE – AMENDEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 18-097 autorisait la signature de l'entente de reconduction d'un passage à niveau et autorisait la trésorière à procéder au paiement du dépôt demandé, ainsi qu'à la facturation finale des travaux faits par les Chemins de fer Québec-Gatineau;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt et les travaux seront financés par le fonds de roulement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**D'AMENDER** la résolution 18-097 afin d'ajouter le paragraphe suivant :

« **QUE** le coût net, soit un montant d'un maximum de **150 000 \$** soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **5** versements annuels égaux et consécutifs de **30 000 \$**, puisés à même le fonds général durant les **5** prochaines années. ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

42

**18-151 – PROGRAMME D'ÉCHANGE INTERMUNICIPALITÉS 2018 – CHOIX DES CANDIDATS – TIRAGE AU SORT**

**CONSIDÉRANT QUE**, depuis 1985, la Ville de Joliette est jumelée à la Ville de Brive-la-Gaillarde et a participé chaque année au programme chapeauté par l'Association France-Québec;

**CONSIDÉRANT** l'appel de candidatures publié dans le journal l'Action, sur notre site Facebook et sur notre site Internet;

**CONSIDÉRANT** les résultats du tirage effectué séance tenante;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

**DE DÉSIGNER** les deux candidats étudiants suivants à participer au programme d'échange intermunicipalités à Brive-la-Gaillarde à l'été 2018, savoir :

— Sandrine Morriseau

— Andrée-Anne Douville

Le nom d'un troisième candidat est également tiré comme substitut. Il s'agit de :

— Émilie Vallières

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

43

**18-152 – SERVICE DES INCENDIES – FERMETURE ADMINISTRATIVE – EMPLOYÉ NUMÉRO 002200977 – FIN D’EMPLOI**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l’article 5.06 de la convention collective du Syndicat des pompiers et des pompières du Québec, section locale Joliette, 1700 heures de travail doivent être effectuées par année civile;

**CONSIDÉRANT QUE** cette obligation conventionnée est une condition essentielle au maintien de l’emploi;

**CONSIDÉRANT** le non-respect de cette obligation pour un employé du service des Incendies de la Ville de Joliette;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

**QUE** la Ville de Joliette mette fin à l’emploi de manière administrative et définitive et qu’elle dissout le lien d’emploi de l’employé numéro 002200977 à compter du 19 mars 2018.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

44

**18-153 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-006 – TRANSFORMATEURS SUR SOCLE – SURPLEC INC. – ATTRIBUTION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l’appel d’offres pour l’achat de transformateurs sur socle a été publié sur le Système électronique d’appel d’offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

**CONSIDÉRANT QUE** huit soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 23 février 2018;

	ENTREPRISES	PRIX SOUMIS AVANT TAXES	PRIX APRÈS CALCUL DES PERTES	CONFORME	
				OUI	NON
1	Transformateurs Pioneer	485 210,00 \$	1 151 307,50 \$	X	
2	MVA Power inc	499 418,40 \$	3 322 056,78 \$	X	
3	<b>Surplec inc.</b>	<b>505 560,00 \$</b>	<b>1 121 409,60 \$</b>	<b>X</b>	
4	Franklin Empire inc.	532 100,00 \$	1 147 949,60 \$	X	
5	Volta Énergie inc.	617 930,00 \$	1 598 430,49 \$	X	
6	Anixter Canada inc.	623 372,00 \$	1 515 944,50 \$		X
7	LaPrairie	637 986,00 \$	1 530 558,50 \$		X
8	Atlas Transformer Ltd	794 250,00 \$	1 779 525,00 \$	X	





PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions faites par la directrice adjointe d'Hydro-Joliette ainsi que le calcul des pertes à vide et des pertes dues à la charge;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'ATTRIBUER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-006, le contrat pour l'achat de transformateurs sur socle, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Surplec inc.** », au montant de **505 560,00 \$**, avant taxes.

**QUE** le coût net, soit un montant de **505 560 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **dix** versements annuels égaux et consécutifs de **50 556 \$** afin de financer la sortie d'inventaire liée à l'achat de transformateurs sur socle, puisés à même le fonds général durant les **10** prochaines années à partir de la date de sortie d'inventaire de chaque transformateur.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

45

**18-154 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-010 – CAMIONNETTES – TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES – A. CHALUT AUTO LTÉE – ATTRIBUTION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture de deux camionnettes pour le service des Travaux publics et services techniques;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 5 mars 2018, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	A. Chalut Auto Ltée	61 357,35 \$
2	Albi Ford Joliette	Non soumissionné
3	Albi Nissan Joliette	Non soumissionné
4	Joliette Toyota	Non soumissionné

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation de la directrice du service du Greffe et des affaires juridiques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

**D'ATTRIBUER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-010, le contrat pour la fourniture de deux camionnettes pour le service des Travaux publics et services techniques, au seul soumissionnaire conforme ayant déposé une soumission, soit à « **A. Chalut Auto Ltée** », au montant de **61 357,35 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

46

**18-155 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-011 – NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUTS – BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE – ATTRIBUTION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour le nettoyage de ± 24 000 mètres linéaires de conduites d'égouts sanitaires, ± 120 heures pour le nettoyage des conduites d'égouts pluviaux et ± 50 tonnes de disposition de boues pour travaux à l'heure au cours de l'été 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** cinq soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 22 février 2018, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Beauregard Environnement Ltée	48 290,00 \$
2	G.S.M.B. Haute Pression inc.	50 860,00 \$
3	ABC Environnement inc.	58 160,00 \$
4	Veolia ES Canada Services Industriels inc.	72 204,00 \$
5	Aquarehab (Canada) inc.	96 930,00 \$
6	Services Ingraspec	Non soumissionné
7	Pompage RL	Non soumissionné
8	Can Inspec	Non soumissionné

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation de la directrice du service du Greffe et des affaires juridiques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'ATTRIBUER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-011, le contrat pour le nettoyage des conduites d'égouts, à l'entreprise « **Beauregard Environnement Ltée** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires suivants :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

- Nettoyage d'égouts sanitaires : 0,86 \$ / mètre linéaire
- Nettoyage Égouts pluviaux : 195,00 \$ / heure
- Disposition de boues : 85,00 \$ / tonne

Le tout selon les quantités estimées au formulaire de soumission pour un total de **48 290,00 \$** plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

47

**18-156 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-012 – NETTOYAGE DES PUISARDS – BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE – ATTRIBUTION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour le nettoyage de ± 3 330 puisards et de ± 20 boîtes de vannes au cours de l'été 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 22 février 2018, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	<b>Beauregard Environnement Ltée</b>	<b>37 218,50 \$</b>
2	Veolia ES Canada Services Industriels inc.	40 635,50 \$
3	ABC Environnement inc.	46 953,50 \$
4	G.S.M.B. Haute Pression inc.	50 250,00 \$
5	Aquarehab (Canada) inc.	Non soumissionné
6	Services Infrspec	Non soumissionné
7	Pompage RL	Non soumissionné
8	Can-Inspec	Non soumissionné

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation de la directrice du service du Greffe et des affaires juridiques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'ATTRIBUER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-012, le contrat pour le nettoyage des puisards et boîtes de vannes, à l'entreprise « **Beauregard Environnement Ltée** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires suivants :

- Nettoyage des puisards : 11,11 \$ l'unité
- Nettoyage des boîtes de vanne : 11,11 \$ l'unité



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

Le tout selon les quantités estimées au formulaire de soumission pour un total de **37 218,50 \$** plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

48

**18-157 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-015 – NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES ET DES REGARDS D'ÉGOUTS 2018 – ABC ENVIRONNEMENT INC. – ATTRIBUTION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites et des regards d'égouts 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** cinq soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 27 février 2018, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	ABC Environnement inc.	26 225,00 \$
2	Services Infraspéc inc.	28 188,50 \$
3	Veolia ES Canada	29 335,00 \$
4	Aquarehab (Canada) inc.	35 820,00 \$
5	Can-Inspecc inc.	44 459,00 \$
6	Beauregard Environnement inc.	Non soumissionné

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation de la directrice du service du Greffe et des affaires juridiques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**D'ATTRIBUER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-015, le contrat pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites et des regards d'égouts 2018, à l'entreprise « **ABC Environnement inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **26 225,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

49

**18-158 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-018 – DÉMOLITION – 306-310 ET 380-384, RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – BLR EXCAVATION INC. – ATTRIBUTION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la démolition de deux bâtiments situés sur la rue Saint-Charles-Borromée Nord, soit le 306-310 et le 380-384;

**CONSIDÉRANT QUE** six soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 28 février 2018, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	BLR Excavation inc.	41 929,88 \$
2	Choc Démolition inc.	44 450,00 \$
3	Généreux Construction inc.	45 700,00 \$
4	Excavations Michel Chartier	48 475,00 \$
5	Denis malo & Fils inc.	51 100,00 \$
6	Excavation Denis Desmarais inc.	58 600,00 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation de la directrice du service du Greffe et des affaires juridiques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'ATTRIBUER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-018, le contrat pour la démolition des bâtiments 306-310 et 380-384, rue Saint-Charles-Borromée Nord, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **BLR Excavation inc.** », au montant de **41 929,88 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

50

**18-159 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-029 – ENTRETIEN MÉNAGER – CASERNE – SERVITOUT INC. – ATTRIBUTION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'entretien ménager des locaux de la caserne, principalement ceux occupés par la Sûreté du Québec ainsi que les accès et certains locaux du service des Incendies pour une période de 12 mois;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 5 mars 2018, 11 h;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	<b>Servitout inc.</b>	<b>64 500,00 \$</b>
2	Entreprises Pierre Mayer inc.	Non soumissionné
3	Luxi Entretien	Non soumissionné
4	Entretien Mira-Sol inc.	Non soumissionné
5	Entretien ménager Lyna inc.	Non soumissionné

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation de la directrice du service du Greffe et des affaires juridiques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**D'ATTRIBUER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-029, le contrat pour l'entretien ménager à la caserne, au seul soumissionnaire conforme ayant déposé une soumission, soit à « **Servitout inc.** », au montant de **64 500,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

51

**18-160 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-032 – SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE – TERRAIN DE BASEBALL # 1 – PARC SAINT-JEAN-BAPTISTE – MUSCO SPORTS LIGHTING CANADA CO. – ATTRIBUTION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture de projecteurs, consoles et accessoires connexes pour un nouveau système d'éclairage pour le terrain de baseball # 1 du parc Saint-Jean-Baptiste;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 1<sup>er</sup> mars 2018, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	<b>Musco Sports Lighting Canada co.</b>	<b>56 000,00 \$</b>
2	Guillevin International	Non soumissionné
3	Lumen	Non soumissionné
4	Westburne	Non soumissionné
5	CDE inc.	Non soumissionné

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation de la directrice du service du Greffe et des affaires juridiques;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'ATTRIBUER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-032, le contrat pour la fourniture de projecteurs, consoles et accessoires connexes pour un nouveau système d'éclairage pour le terrain de baseball # 1 du parc Saint-Jean-Baptiste, au seul soumissionnaire conforme ayant déposé une soumission, soit à « **Musco Sports Lighting Canada co.** », sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **56 000,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

52

**18-161 – LOT 5 422 110 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE – AVIS DE DÉCONTAMINATION – MANDAT ET AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** les travaux de réhabilitation environnementale qui ont eu lieu les 7, 8 et 9 novembre dernier sur le lot 5 422 110 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la prochaine étape du processus de décontamination est de faire parvenir au Registre foncier du Québec l'avis de décontamination dûment préparé par un notaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

**DE MANDATER** Me Josée Perreault, notaire, afin de préparer l'avis de décontamination.

**D'AUTORISER** la greffière à signer tous les documents nécessaires en lien avec le processus de décontamination du lot 5 422 110 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

53

**18-162 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – REMPLACEMENT DE PONCEAUX – ROUTE 158 – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QU'**à l'été 2018, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports prévoit remplacer neuf ponceaux sur la route 158 aux limites municipales de la ville de Joliette et de la municipalité de Saint-Thomas;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux occasionneront la fermeture de la route 158 et l'érection d'un chemin de détour passant par le chemin Lasalle;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'AUTORISER** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à faire dévier temporairement la circulation de la route 158 sur le chemin Lasalle, à partir de la route 158 jusqu'aux limites de la municipalité, et ce, durant les travaux de remplacement des ponceaux 120974, 122314, 120483, 122439, 119314, 121254, 119049, 122875 et 120112 aux conditions suivantes :

- Installer et entretenir sur le chemin de détour la signalisation requise à la sécurité des utilisateurs et des propriétaires riverains;
- Assumer la réparation des infrastructures pouvant être endommagées par la déviation de la circulation sur le chemin Lasalle. À cet effet, un enregistrement vidéo (DVD) des conditions existantes, ainsi qu'un rapport d'évaluation de l'état de la chaussée selon la norme ASTM-6433 (indice PCI) devront être remis à la Ville de Joliette avant l'utilisation du chemin de détour.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

54

**18-163 – USINE DE FILTRATION – RÉPARATION DES OZONEURS – MITSUBISHI – CHEMACTION – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le fabricant des ozoneurs de l'usine de filtration est Mitsubishi et que le fournisseur au Québec est Chemaction;

**CONSIDÉRANT** les particularités techniques des équipements, seul le fabricant Mitsubishi peut intervenir et que le fournisseur Chemaction peut agir en tant que support technique;

**CONSIDÉRANT** l'article 573.3, (9) de la *Loi sur les cités et villes*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'AUTORISER** la trésorière à payer le fournisseur Mitsubishi et Chemaction pour les réparations du système d'ozonation au montant de 8 344,87 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil





PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

55

**18-164 – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – RÉFECTION DE LA RUE SAINT-PIERRE SUD – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Joliette a pris connaissance du guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Joliette désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour le projet de réfection des infrastructures de la rue Saint-Pierre Sud;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Joliette réalise présentement les mesures prévues dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Joliette réalise présentement son programme d'élimination des raccordements croisés à l'égout;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**QUE** la Ville de Joliette autorise le directeur du service des Travaux publics et services techniques à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.5 du PIQM relativement au projet de réfection des infrastructures de la rue Saint-Pierre Sud.

**QUE** la Ville de Joliette s'engage à réaliser un seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année de réalisation de travaux.

**QUE** la Ville de Joliette s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

**QUE** le directeur du service des Travaux publics et services techniques soit, et il l'est par les présentes, autorisé à signer les documents de demande d'aide financière relatifs à ces projets dans le cadre du volet 1.5 du PIQM ou tout autre document conforme en substance, de même que tout document requis pour donner pleinement effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

56

**18-165 – INTERSECTION BEAUDRY NORD ET ALBERT-GEOFFROY – DEMANDE D'INSTALLATION DE FEUX PIÉTONS « TOUT ROUGE » – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la rue Beaudry Nord est une artère très achalandée;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

**CONSIDÉRANT QUE** les rues Albert-Geoffroy et Henri-Châlin traversent la rue Beaudry Nord;

**CONSIDÉRANT** la demande de M. Yves Laurin de l'Association des personnes handicapées physiques et sensorielles secteur Joliette;

**CONSIDÉRANT** l'importance de la sécurité des piétons, cyclistes, triporteurs et quadriporteurs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**D'AUTORISER** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à procéder à l'installation de feux piétons « tout rouge » à l'intersection des rues Beaudry Nord et Albert-Geoffroy.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

57

**18-166 – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC – VOLET RÉGIONAL – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Joliette a été ciblée afin de coordonner les festivités du volet régional de la Fête nationale du Québec à Joliette en 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Joliette est admissible à une subvention pour la coordination du volet régional;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'AUTORISER** le directeur du service des Loisirs et de la culture à déposer une demande à la Société nationale des Québécois et Québécoises de Lanaudière afin de recevoir le volet régional de la Fête nationale du Québec à Joliette en 2019.

**D'AUTORISER** le directeur du service des Loisirs et de la culture à signer tous les documents nécessaires en lien avec la présentation du volet régional de la Fête nationale du Québec de 2019.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

58

**18-167 – COMITÉ RÉGIONAL D'ÉDUCATION POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DE LANAUDIÈRE – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière (CRÉDIL) désire réaliser différents projets pour l'intégration de jeunes récemment arrivés à Joliette et issus de familles de réfugiés, soit le projet soccer, le camp de francisation et le volet éducation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

**D'AUTORISER** l'émission de la carte Citoyen gratuitement aux jeunes résidant à Joliette et qui participent au projet soccer et au camp de francisation du CRÉDIL.

**D'AUTORISER** une réduction de 8,50 \$ par sortie par jeune fréquentant le camp de francisation lors de l'inscription aux sorties du camp de jour.

**D'AUTORISER** la trésorière à verser une aide financière de 800 \$ au CRÉDIL afin de couvrir une partie du salaire de la personne responsable du projet soccer, une aide financière d'un maximum de 600 \$ afin de couvrir les frais de location de deux salles et une aide financière d'un maximum de 300 \$ afin de couvrir les frais reliés à l'impression d'un dépliant et des affiches, et ce, sur preuve de paiement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

59

**18-168 – LES RÉPITS DE GABY – CAMP DE JOUR ESTIVAL ADAPTÉ EN AUTISME – AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'aide financière de Mme Mélissa Marcil, directrice de l'organisme Les Répits de Gaby pour la location de locaux nécessaires à la tenue du camp de jour estival adapté en autisme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme demande également l'accès gratuit à la piscine municipale dans le cadre des activités du camp de jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**D'AUTORISER** la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière de 500 \$ à l'organisme « Les Répits de Gaby » pour la location de locaux nécessaires à la tenue de leur camp de jour estival adapté en autisme.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

**D'AUTORISER** les enfants fréquentant le camp de jour de l'organisme Les Répits de Gaby à utiliser gratuitement la piscine municipale dans le cadre des activités régulières dudit camp de jour.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

60

**18-169 – RÉSOLUTION 18-033 – TABLEAU DES ÉVÉNEMENTS RÉCURRENTS – AMENDEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation de l'Académie Antoine-Manseau désire modifier la date de leur événement « Défi de l'Acad » pour le samedi 29 septembre 2018 au lieu du vendredi 28 septembre 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'AMENDER** la résolution 18-033 afin que la date de l'événement « Défi de l'Acad » soit remplacée par le 29 septembre 2018 de 6 h à 13 h au parc Louis-Querbes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

61

**18-170 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière aux organismes suivants :

- Olympiques Spéciaux Québec Joliette – M. Valmor Quitich : 825 \$;
- Olympiques Spéciaux Québec Joliette – Mme Chloé Larivière : 825 \$;
- L'Association des Trappeurs Professionnels du Québec : 100 \$;
- La lueur du phare de Lanaudière : 100 \$.

**D'AUTORISER** les membres du conseil qui le désirent à représenter la Ville de Joliette lors des activités de financement des organismes suivants et d'autoriser l'achat de billets à cette fin :

- Fondation du Musée d'art de Joliette – Bal du MAJ – 12 mai 2018 : 2 billets;
- Les Auberges du cœur de Lanaudière – 5 à 7 Benny-Fice – 20 mars 2018 : 2 billets;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

- Le Festival de Lanaudière – Dîner-Bénéfice 2018 – 12 avril 2018 : 2 billets.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

63

**18-171 – DÉPÔT DE RAPPORTS**

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 19 mars 2018;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de février 2018;
- Service des Incendies – Rapport mensuel du mois de décembre 2017;
- Rapport des activités du trésorier.

64

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse suppléante invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

La mairesse suppléante invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

65

**DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 16 avril 2018, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-03-2018

66

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse suppléante déclare la séance levée à 20 h 48.

CLAUDIA BERTINOTTI,  
Mairesse suppléante

MYLÈNE MAYER,  
Greffière